

## Section 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

**Identificateur de produit**

**Identité du produit**

CRP Pentosin ATF Super DOT 4

**Autres moyens d'identification;**

CRP Pentosin ATF Super DOT 4

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillé**

Liquide de frein

**Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Nom de la société**

CRP Industries, Inc.  
35 Commerce Drive  
Cranbury NJ 08512  
United States

**Secours**

**Téléphone No**

Canada – ChemTrec 1-800-424-9300

## Section 2. Identification des dangers du produit

Cette FDS est alignée sur le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) et sur le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH).

**Classification de la substance ou du mélange**

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 1;  
H318

Provoque des lésions oculaires graves.

Toxicité pour la reproduction, catégorie 2; H361fd

Susceptible de nuire à la fertilité en cas d'ingestion.

**Éléments d'étiquetage**



**Danger**

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H361Fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

**[Prévention]:**

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P280 Porter des gants de protection, une protection des yeux, une protection du visage.

**[Réponse]:**

P305+351+338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+313 SI exposé ou concerné : consulter un médecin.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin ou un médecin.

**[Stockage]:**

P405 Garder sous clef.

**[Disposition]:**

P501 Éliminer les contenus, le conteneur conformément aux réglementations locales, nationales.

**2.3. Autres dangers**

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB.

Ce produit ne contient aucun produit chimique perturbateur endocrinien.

**Section 3. Composition / informations sur les composants**

Ce produit contient les substances suivantes qui présentent un danger au sens du Règlement sur les produits dangereux.

Ingrédient/Désignations chimiques	Poids %	Classification	Remarques *
TRIS[2-[2-(2-METHOXYETHOXY)ETHOXY]ETHYL] ORTHOBORA Numéro CAS: 30989-05-0 Synonymes : TRIS[2-[2-(2-METHOXYETHOXY)ETHOXY]ETHYL] ORTHOBORA	30 - 60	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2; H361fd	Pas de données disponibles.
2-[2-(2-Butoxyethoxy)ethoxy]ethanol Numéro CAS: 143-22-6 Synonymes : 2-[2-(2-Butoxyethoxy)ethoxy]ethanol	10 - 30	Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 1; H318: C ≥ 30 % Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2; H319: 20 % ≤ C < 30 %	Pas de données disponibles.
1,1'-Iminodipropan-2-ol Numéro CAS: 110-97-4 Synonymes : 1,1'-Iminodipropan-2-ol	3 - 7	Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 1; H318	Pas de données disponibles.
Diethylene glycol Numéro CAS: 111-46-6 Synonymes : Diethylene glycol	3 - 7	Toxicité aiguë (orale), catégorie 4; H302	Pas de données disponibles.

La concentration réelle ou l'intervalle de concentration est retenu comme un secret commercial.

\*[PBT/vPvB] - Substance PBT ou vPvB

L'énoncé complet des phrases est indiqué dans la section 16.

**Section 4. Premiers secours**

**Description des premiers secours**

**Généralités**

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.



**Fiche de données de sécurité  
(FDS) Conforme au Règlement sur les  
produits dangereux (DORS/2015-17)  
CRP Pentosin ATF Super DOT 4**

Date de révision de la fiche  
signalétique: 04/24/2024

<b>Inhalation</b>	Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire ingérer. Si la personne est inconsciente, la placer en position de récupération et faire appel à un médecin.
<b>Yeux</b>	Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.
<b>Peau</b>	Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau et au savon. NE PAS utiliser de solvants ou de diluants.
<b>Ingestion</b>	En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.
<b>Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>	
<b>Résumé</b>	Aucune donnée spécifique des symptômes disponible. Traiter de manière symptomatique Voir la section 2 pour plus de détails.
<b>Yeux</b>	Provoque des lésions oculaires graves.

## Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction d'incendie ou brouillard comme pulvérisation d'eau. Éteignez les incendies plus importants avec de la mousse résistante à l'alcool ou pulvériser de l'eau additionnée d'un tensioactif approprié.

Moyens d'extinction inappropriés : Arrosez avec un grand jet d'eau.

### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux : La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

### Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive équipé d'un masque complet et des vêtements de protection. Les personnes sans protection respiratoire doivent quitter les lieux. Porter un appareil respiratoire autonome pendant le nettoyage suivant immédiatement l'incendie. Ne pas fumer.

Déplacer le conteneur de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Éliminer les débris d'incendie et l'eau d'extinction contaminée conformément aux réglementations officielles. Recueillir séparément l'eau de lutte contre l'incendie contaminée. Il ne doit pas pénétrer dans les égouts.

Guide ERG N° ---

## Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

### Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.



**Fiche de données de sécurité  
(FDS) Conforme au Règlement sur les  
produits dangereux (DORS/2015-17)  
CRP Pentosin ATF Super DOT 4**

Date de révision de la fiche  
signalétique: 04/24/2024

Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec un matériau liant les liquides (sable, diatomite, liants acides, liants universels, sciure de bois). Éliminer le matériel collecté conformément à la réglementation. Arrêter le flux de matière, si cela est sans risque.

## Section 7. Manipulation et stockage

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Manipuler les emballages prudemment pour éviter les dommages.

Ne pas manipuler avant que toutes les précautions de sécurité n'aient été lues et comprises. Obtenir des instructions spéciales avant utilisation. Utiliser un équipement de protection individuelle si nécessaire. Empêcher la formation d'aérosols. Ne pas manger, boire ou fumer lorsque vous travaillez avec le produit. Prendre les précautions habituelles lors de la manipulation de produits pétroliers ou de produits chimiques. Respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Assurer une ventilation adéquate.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Prévention]:

**Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Magasin fermé à clé. Les réglementations locales concernant la manipulation et le stockage des produits polluants pour l'eau doivent être respectées.

Matières incompatibles : Substances oxydantes fortes. Acides forts. Bases fortes.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Stockage]:

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas de données disponibles

## Section 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

**Paramètres de contrôle**

N° CAS	Ingrédient	Exposition	
		La source	Valeur
110-97-4	1,1'-Iminodipropan-2-ol	ACGIH	Aucune limite établie
		Alberta	Aucune limite établie
		Colombie-Britannique	Aucune limite établie
		Manitoba	Aucune limite établie
		Nouveau-Brunswick	Aucune limite établie
		Terre-Neuve-et-Labrador	Aucune limite établie
		Nouvelle-Écosse	Aucune limite établie



**Fiche de données de sécurité  
(FDS) Conforme au Règlement sur les  
produits dangereux (DORS/2015-17)  
CRP Pentosin ATF Super DOT 4**

Date de révision de la fiche  
signalétique: 04/24/2024

		Territoires du Nord-Ouest	Aucune limite établie
		Nunavut	Aucune limite établie
		Ontario	Aucune limite établie
		Île-du-Prince-Édouard	Aucune limite établie
		Québec	Aucune limite établie
		Saskatchewan	Aucune limite établie
		Yukon	Aucune limite établie
111-46-6	2,2'-oxydiéthanol	ACGIH	Aucune limite établie
		Alberta	Aucune limite établie
		Colombie-Britannique	Aucune limite établie
		Manitoba	Aucune limite établie
		Nouveau-Brunswick	Aucune limite établie
		Terre-Neuve-et-Labrador	Aucune limite établie
		Nouvelle-Écosse	Aucune limite établie
		Territoires du Nord-Ouest	Aucune limite établie
		Nunavut	Aucune limite établie
		Ontario	Aucune limite établie
		Île-du-Prince-Édouard	Aucune limite établie
		Québec	Aucune limite établie
		Saskatchewan	Aucune limite établie
		Yukon	Aucune limite établie
143-22-6	2-[2-(2-Butoxyethoxy)ethoxy]ethanol	ACGIH	Aucune limite établie
		Alberta	Aucune limite établie
		Colombie-Britannique	Aucune limite établie
		Manitoba	Aucune limite établie
		Nouveau-Brunswick	Aucune limite établie
		Terre-Neuve-et-Labrador	Aucune limite établie
		Nouvelle-Écosse	Aucune limite établie
		Territoires du Nord-Ouest	Aucune limite établie
		Nunavut	Aucune limite établie
		Ontario	Aucune limite établie
		Île-du-Prince-Édouard	Aucune limite établie
		Québec	Aucune limite établie



**Fiche de données de sécurité  
(FDS) Conforme au Règlement sur les  
produits dangereux (DORS/2015-17)  
CRP Pentosin ATF Super DOT 4**

Date de révision de la fiche  
signalétique: 04/24/2024

		Saskatchewan	Aucune limite établie
		Yukon	Aucune limite établie
30989-05-0	TRIS[2-[2-(2-METHOXYETHOXY)ETHOXY]ETHYL] ORTHOBORA	ACGIH	Aucune limite établie
		Alberta	Aucune limite établie
		Colombie-Britannique	Aucune limite établie
		Manitoba	Aucune limite établie
		Nouveau-Brunswick	Aucune limite établie
		Terre-Neuve-et-Labrador	Aucune limite établie
		Nouvelle-Écosse	Aucune limite établie
		Territoires du Nord-Ouest	Aucune limite établie
		Nunavut	Aucune limite établie
		Ontario	Aucune limite établie
		Île-du-Prince-Édouard	Aucune limite établie
		Québec	Aucune limite établie
		Saskatchewan	Aucune limite établie
		Yukon	Aucune limite établie

**Contrôles de l'exposition**

**Respiratoire**

Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des respirateurs appropriés et homologués. Pour une protection maximale lors de la pulvérisation de ce produit il est recommandé d'utiliser un filtre de combinaison multicouche, par exemple le type ABEK1.

Dans les espaces confinés, porter un appareil respiratoire à air frais ou comprimé.

**Yeux**

Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux pour protéger les yeux. Une station de lavage oculaire est suggérée comme une bonne pratique en milieu de travail.

**Peau**

Gants de protection recommandés.

**Contrôles d'ingénierie**

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

**Autres pratiques de travail**

Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

Voir la section 2 pour plus de détails.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Couleur	jaune pâle
Odeur	Caractéristique
Point de fusion / point de congélation (°C)	Freezing Point < -70 °C
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C)	> 260 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	n'est pas applicable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	<b>Limite inférieure d'explosivité</b> : Indisponible <b>Limite supérieure d'explosivité</b> : Indisponible
Point d'éclair	> 125 °C
Température d'auto-inflammation (°C)	Indisponible
Température de dégradation (°C)	Indisponible
pH	8.0 (DIN 51369, 1,000 g/l, 20 °C)
Viscosité (cSt)	Viscosité cinématique: 8 mm <sup>2</sup> /s (40 °C, DIN 51562)
Solubilité dans l'eau	Soluble
Coefficient de distribution n-octanol/eau (Log Kow)	Non mesuré
Tension de vapeur (Pa)	Indisponible
Densité	1.05 g/cm <sup>3</sup> (15 °C) (DIN 51757)
Densité de vapeur	Indisponible
Taux d'évaporation	Indisponible
% COV	Indisponible

### 9.2. Autres informations

Aucune autre information pertinente.

## Section 10. Stabilité et réactivité

### Réactivité

Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.

### Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### Possibilité de réactions dangereuses

Pas de données disponibles



**Conditions à éviter**

Pas de données disponibles

**Matières incompatibles**

Substances oxydantes fortes. Acides forts. Bases fortes.

**Produits de décomposition dangereux**

La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

**Section 11. Informations toxicologiques**

**Toxicité aiguë**

Remarque : En l'absence de données LD50 pour une toxine aiguë à parcours spécifique, l'estimation ponctuelle de toxicité aiguë convertie a été utilisée dans le calcul de l'estimation de toxicité aiguë du produit.

Ingrédient	Oral DL50, mg / kg	DL50 de la peau, mg / kg	Inhalation vapeur CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation poussières / brouillard CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation gaz CL50, ppm
TRIS[2-[2-(2-METHOXYETHOXY)ETHOXY]ETHYL] ORTHOBORA - (30989-05-0)	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
2-[2-(2-Butoxyethoxy)ethoxy]ethanol - (143-22-6)	> 5,000.00, Rat - Catégorie: NA	3,540.00, Lapin - Catégorie: 5	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
1,1'-Iminodipropan-2-ol - (110-97-4)	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
2,2'-oxydiéthanol - (111-46-6)	Pas de données disponibles	11,890.00, Lapin - Catégorie: NA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

**Données sur la cancérogénicité**

N° CAS	Ingrédient	La source	Valeur
110-97-4	1,1'-Iminodipropan-2-ol	CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
		ACGIH	Aucune limite établie
111-46-6	2,2'-oxydiéthanol	CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
		ACGIH	Aucune limite établie
143-22-6	2-[2-(2-Butoxyethoxy)ethoxy]ethanol	CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
		ACGIH	Aucune limite établie
30989-05-0		CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;





**Fiche de données de sécurité  
(FDS) Conforme au Règlement sur les  
produits dangereux (DORS/2015-17)  
CRP Pentosin ATF Super DOT 4**

Date de révision de la fiche  
signalétique: 04/24/2024

	TRIS[2-[2-(2-METHOXYETHOXY)ETHOXY]ETHYL] ORTHOBORA	ACGIH	Aucune limite établie
Classification	Catégorie	Description du danger	
Toxicité Aiguë - Orale	---	Non applicable	
Toxicité Aiguë - Cutanée	---	Non applicable	
Toxicité Aiguë - Inhalation	---	Non applicable	
Corrosion cutanée/irritation cutanée	---	Non applicable	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	1	Provoque des lésions oculaires graves.	
Sensibilisation respiratoire	---	Non applicable	
Sensibilisation cutanée	---	Non applicable	
Mutagénicité sur les cellules germinales	---	Non applicable	
Cancérogénicité	---	Non applicable	
Toxicité pour la reproduction	2	Susceptible de nuire à la fertilité en cas d'ingestion.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	---	Non applicable	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	3	Non applicable	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	---	Non applicable	
Danger par aspiration	---	Non applicable	

Voies d'entrée possibles: Pas de données disponibles

**Symptômes et effets, aigus et différés:**

Aucune donnée spécifique des symptômes disponible. Traiter de manière symptomatique

**Yeux** Provoque des lésions oculaires graves.

## Section 12. Informations écologiques

**Toxicité**

Aucune information supplémentaire n'est fournie pour ce produit. Référez-vous à la Section 3 pour des données spécifiques.

**Écotoxicité aquatique**

Ingrédient	96 hr LC50 poisson, mg/L	48 hr EC50 crustacés, mg/L	ErC50 algues, mg/L
TRIS[2-[2-(2-METHOXYETHOXY)ETHOXY]ETHYL] ORTHOBORA - (30989-05-0)	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
2-[2-(2-Butoxyethoxy)ethoxy]ethanol - (143-22-6)	3,400.00, Leuciscus idus	2,210.00, Daphnia magna	101.00, Desmodesmus subspicatus



**Fiche de données de sécurité  
(FDS) Conforme au Règlement sur les  
produits dangereux (DORS/2015-17)  
CRP Pentosin ATF Super DOT 4**

Date de révision de la fiche  
signalétique: 04/24/2024

1,1'-Iminodipropan-2-ol - (110-97-4)	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
2,2'-oxydiéthanol - (111-46-6)	32,000.00, Gambusia affinis	8,400.00, Daphnia magna	Pas de données disponibles

**Persistance et dégradabilité**

Aucune donnée disponible sur la préparation même.

**Potentiel de bioaccumulation**

Non mesuré

**Mobilité dans le sol**

Pas de données disponibles

**Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB.

**Autres effets néfastes**

Pas de données disponibles

**Section 13. Considérations relatives à l'élimination**

**Méthodes de traitement des déchets**

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Les déchets et les emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations en vigueur.

**Section 14. Informations relatives au transport**

Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD.

	<b>TMD (transport terrestre national)</b>	<b>IMO / IMDG (transport maritime)</b>	<b>ICAO/IATA</b>
<b>Numéro ONU</b>	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
<b>Nom d'expédition des Nations unies</b>	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
<b>Classe(s) de danger pour le transport</b>	<b>Classe de danger TMD:</b> Non applicable <b>Sous-classe:</b> Non applicable	<b>IMDG:</b> Non applicable <b>Sous-classe:</b> Non applicable	<b>Classe d'aérien:</b> Non applicable <b>Sous-classe:</b> Non applicable
<b>Groupe d'emballage</b>	Non applicable	Non applicable	Non applicable

**Dangers pour l'environnement**

Polluant marin: Non;

**Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

n'est pas applicable



**Fiche de données de sécurité  
(FDS) Conforme au Règlement sur les  
produits dangereux (DORS/2015-17)  
CRP Pentosin ATF Super DOT 4**

Date de révision de la fiche  
signalétique: 04/24/2024

## Section 15. Informations réglementaires

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les Produits Dangereux (SOR/2015-17) et la FDS contient tous les renseignements exigés par ces règlements.

**Liste intérieure des substances (LIS) du Canada :**

1,1'-Iminodipropan-2-ol

2-[2-(2-Butoxyethoxy)ethoxy]ethanol

2,2'-oxydiéthanol

TRIS[2-[2-(2-METHOXYETHOXY)ETHOXY]ETHYL] ORTHOBORA

**Liste extérieure des substances (LES) :**

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en vertu de cette loi.

## Section 16. Autres informations

**Date de révision de la  
fiche signalétique** 04/24/2024

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont basées sur des données jugées correctes. Cependant, aucune garantie ou assurance d'aucune sorte, express ou implicite, n'est faite en ce qui concerne les informations contenues dans ce document. Nous n'acceptons aucune responsabilité et déclinons toute obligation pour les effets nocifs qui peuvent être provoqués par l'exposition à nos produits. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se conformer à toutes les lois, règlements et ordonnances en matière de santé et de sécurité applicables.

Le texte intégral des phrases figurant à la section 3 est :

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Fin de la FISPQ